Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Grand'Rue

1. Identification de l'association

- **Nom de l'association** : GRAND RUE
- **Adresse** : 46 rue de Nérac 33 800 Bordeaux.
- **Activité principale** : Fédérer le secteur professionnel des Arts de la Rue en Nouvelle-Aquitaine, faire circuler des idées, promouvoir et défendre une éthique et des intérêts communs, prendre position dans des domaines se référant au spectacle vivant et en particulier aux Arts de la Rue, notamment en ce qu'ils sont concernés par la définition des politiques culturelles, par l'aménagement du territoire et la pratique artistique dans l'espace public.
- **Mise à jour** : OCTOBRE 2026

2. Identification du salarié

- **Nom** : Chevalier Hugues
- **Poste occupé** : Coordination
- **Date d'embauche** : 6 décembre 2021

3. Analyse des risques

Tableau d'évaluation des risques

Activité/Poste	Risques identifiés	Gravité	Probabilité	Mesures préventives
Bureau de passage d'une autre association	Chutes de plain-pied	Moyen	Possible	Vérification de l'espace, éviter les encombrements
Présence sur des festivals	Risques liés à la foule (chutes, bousculades)	Élevé	Possible	Formation à la gestion des foules, repérage des voies d'évacuation
Transport (déplacements en véhicule)	Accidents de la route	Élevé	Possible	Formation à la conduite sécurisée, vérification du véhicule avant départ

Manutention (montage/démontage de stands)	Blessures (coupures, entorses)	Moyen	Possible	Formation sur les techniques de levage, utilisation d'outils appropriés
Télétravail et multi-management	Risques psychologique - stress	Moyen	Probable	Entretiens réguliers avec les administrateurs, entretiens annuels, questionnaire auto-évaluation du stress.

4. Plan d'action

Pour chaque risque identifié, un plan d'action sera mis en place :

- **Chutes de plain-pied** : S'assurer que l'espace de travail est bien rangé et signaliser les dangers potentiels (sol glissant, câbles).
- **Risques liés à la foule** : Prévoir une formation sur la gestion de l'espace lors des événements et établir une procédure de sécurité en cas de mouvement de foule.
- **Accidents de la route** : Organiser une formation sur la conduite sécurisée et veiller à ce que le salarié ait accès à un véhicule en bon état.
- **Manutention de matériels** : Former le salarié aux bonnes pratiques de levage et à l'utilisation des outils nécessaires pour le montage et démontage des stands.

5. Suivi et mise à jour

Le DUERP sera mis à jour :

- Annuellement
- Après tout changement dans l'organisation du travail (nouveaux événements, nouvelles procédures)
- Dans le cas d'un accident du travail ou d'une situation à risque mise en évidence

6. Conclusion

L'association s'engage à garantir la sécurité et la santé de son salarié en mettant en œuvre les mesures nécessaires pour réduire les risques identifiés. Un suivi régulier des conditions de travail sera effectué pour s'assurer de l'efficacité des mesures prises.

7. Signature

- **Responsable de l'association** : Les Coprésident-es

Audrey Mallada

Audrey Mallada

SIGNED VIA ILOVEPDF

F820FAC7-EDCE-437F-BD47-BAB1B9756C52

Françoise Menès

Françoise Ménès

SIGNED VIA ILOVEPDF

5F36EB07-67D4-4D7B-8D32-6B5AED43621D

Stéphane Detrain

Stéphane Detrain

SIGNED VIA ILOVEPDF

1B1E307D-2E3D-49A2-81EF-79DA04DCE554